

# RÉUNION DU 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le quinze avril à dix neuf heures, le conseil municipal de LOUPES s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Véronique LESVIGNES, Maire.

**Présents** : Mesdames LESVIGNES, DEGEIL-DELPEYRE, GRAVELLIER, SABATTÉ, VANASSCHE,  
Messieurs AUBERT, BIAUDÉ, CEZERAC, HÉRAUD, NAU, PELLEGRIN, UTIEL

**Excusés** : Mr TIBÉRI donne pouvoir à Mme GRAVELLIER  
Mme CARRASCO donne pouvoir à Mme LESVIGNES  
M. ROUSSEAU donne pouvoir à M. UTIEL

Madame SABATTÉ est nommée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h19

Madame le Maire demande l'autorisation de ne pas donner lecture du compte rendu de la séance du 08 Avril 2015 et invite les conseillers à formuler des observations.

En effet, conformément aux articles L2121.25 et R2121.11 du CGCT, ce compte rendu a été affiché sous 8 jours et joint à la convocation du présent Conseil.

Aucune observation n'ayant été apportée, le procès verbal est approuvé à la majorité des membres du conseil municipal présents à la séance.

## **DÉLIBÉRATION N°15-27 / VOTE DU TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget de la commune va enregistrer une baisse de 18% des dotations versées par l'Etat en 2015. Afin d'équilibrer le budget, il est donc proposé une légère augmentation du taux des trois taxes directes locales.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le vote des taux :

- TAXE D'HABITATION à 16,14%
- TAXE FONCIERE SUR LE BATI à 10.59%
- TAXE FONCIERE SUR LE NON-BATI à 26.38%

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, DÉCIDE d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

## **DÉLIBÉRATION N°15-28 / VOTE BUDGET 2015 DE LA COMMUNE**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les chiffres du budget communal 2015, étudiés en séance de travail avec les élus.

Il en ressort un équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

- 1- En Fonctionnement :
  - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 672 708.27 €.
- 2- En Investissement :
  - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 671 205.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, VOTE à l'unanimité, la proposition de budget 2015.

## **DÉLIBÉRATION N°15-29 / VOTE BUDGET 2015 « ASSAINISSEMENT »**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les chiffres du budget « Assainissement » 2015, étudiés en séance de travail avec les élus.

Il en ressort un équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

1- En Fonctionnement :  
- un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 198 185.42 €.

2- En Investissement :  
- un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 153 720.24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, VOTE à l'unanimité, la proposition de budget « Assainissement »2015.

## **DÉLIBÉRATION N°15-30 / VOTE BUDGET 2015 « TRANSPORT SCOLAIRE »**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les chiffres du budget « Transport Scolaire » 2015, étudiés en séance de travail avec les élus.

Il en ressort un équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

3- En Fonctionnement :  
- un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 26 344 €.

4- En Investissement :  
- un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 19 366.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, VOTE à l'unanimité, la proposition de budget « Transport Scolaire »2015.

## **DÉLIBÉRATION N°15-31 / VOTE BUDGET 2015 « LOTISSEMENT LES PRUNIERS »**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les chiffres du budget « Transport Scolaire » 2015, étudiés en séance de travail avec les élus.

Il en ressort un équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

5- En Fonctionnement :  
- un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 356 553.27 €.

6- En Investissement :  
- un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 00.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, VOTE à l'unanimité, la proposition de budget « Lotissement Les Pruniers »2015.

## **DÉLIBÉRATION N°15-32 / ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le montant alloué aux différentes associations subventionnées :

- Association Communale de Chasse Agrée : 300 €
- Association Société Archéologique et Historique Créonnais : 100€
- Association des Familles Loupes-Bonnetan : 230 €
- Association des Prisonniers de Guerre de Salleboeuf : 80 €
- Association du Judo Club de Créon : 80 €
- Association Paroissiale de Loupes-Bonnetan : 180 €
- FNACA du Canton de Créon : 80 €

- Association Française des Scléroses en Plaques (AFSEP) : 100 €
- Les Clowns Stéthoscopes : 100 €
- Association d'aide au développement local par les femmes au Sénégal SUKHALI : 100€
- Loupes Culture Loisirs : 2 150 € (dont 250 € pour le carnaval, 400 € pour « intervillages » et 1 500 € pour la fête locale).

Le montant total des subventions votées pour 2015 s'élève à 3500 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité :

- d'ADOPTER, les propositions de subventions allouées aux associations.

**L'ORDRE DU JOUR EST ÉPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 19H25**